



Terre d'ADELES – La Ferme des Charmes

CONTRAT D'ENGAGEMENT

AMAP bœuf et veau bio – février à décembre 2023

Jules et Stéphanie CHARMOY élèvent des bovins pour la viande et produisent céréales et fourrage sur leur exploitation « La Ferme des Charmes » entièrement reconvertie en agriculture biologique depuis 1999 et située à Saint-Aquilin en Dordogne, un territoire très vallonné valorisé par l'élevage. Par la signature du présent contrat, **l'association Terre d'ADELES, l'adhérent·e signataire et Jules et Stéphanie Charmoy**, éleveurs-producteurs de la ferme des Charmes, **s'engagent** à respecter le lien producteur-consomm'acteur conformément à l'esprit de la Charte des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) à commander de février à décembre 2023 des colis de **5 kg de bœuf ou de veau tous les deux mois** environ, soit six livraisons bimestrielles dans l'année, au prix de **16,60 €/kg soit 83 € le colis**.
Il est possible de ne bénéficier que d'une livraison de viande sur deux - trois livraisons annuelles - via un bon de commande débutant soit en février, soit en avril. Le coordonnateur proposera un décalage pour lisser la commande globale si besoin.
Il est aussi possible de commander, sans nécessité de régularité, les produits transformés décrits au bon de commande.
- 2) à signer à la commande six chèques à l'ordre de « **GAEC des Charmes** ». Ces chèques, déposés auprès du coordonnateur de l'association Terre d'ADELES, sont remis au producteur à chaque livraison et ne sont encaissés qu'après la date de livraison.
- 3) à venir personnellement chercher les colis commandés ou les faire prendre par une personne signalée au coordonnateur, lors des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

Calendrier livraisons 2023 : vendredi 24/02 – 07/04 – 16/06 – 08/09 – 03/11 – 15/12/23 de 18h à 19h

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide pourra être apportée par les coordonnateurs bénévoles de Terre d'ADELES.
- 5) Participer éventuellement à l'organisation d'une livraison à la demande des coordonnateurs.

L'association Terre d'ADELES facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons bimestrielles.
Coordonnateur bénévole AMAP bœuf et veau : Jean Peyratout jean.peyratout@terredadeles.org tél./SMS : 06 82 05 99 18
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison.
- 3) Assurer la bonne transmission du paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de la ferme des Charmes après accord du CA.
- 5) Promouvoir les productions de la ferme des Charmes et participer à des actions de promotion des AMAP auprès du public.

L'éleveur-producteur s'engage à :

- 1) Préparer conformément à la commande pour chaque livraison bimestrielle prévue des colis de 5 kg de viande de bœuf ou de veau rosé de la ferme, certifiée en agriculture biologique. La viande, préparée en parts individuelles emballées sous vide, est présentée en colis de 5 kg. Chaque colis contient environ 55 % de morceaux à griller et 45 % de morceaux à mijoter, ainsi que du carpaccio dans les colis de bœuf.
Proposer des produits bio transformés de la Ferme des Charmes : pâté, tripes, langue, chili..., confectionnés selon les conseils d'un chef cuisinier de Dordogne pour des recettes familiales, réalisées artisanalement dans un atelier agréé aux normes CEE et à l'image des producteurs : typées ! Les principaux ingrédients sont produits à la ferme (bœuf, veau, porc, lentillons de Champagne...) ou dans des fermes voisines, en bio bien sûr. Conservation jusqu'à trois ans. Voir le détail et les tarifs sur les bons de commande proposés pour l'AMAP ou des circuits courts ponctuels.
- 2) Prévenir TdA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio, accueillir sur demande le consomm'acteur à la ferme des Charmes.
- 5) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'ADELES et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'ADELES, ses adhérents consomm'acteurs et Jules et Stéphanie Charmoy s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail et que le consomm'acteur puisse bénéficier d'une alimentation saine. Un bilan du présent accord sera effectué lors de l'assemblée générale de l'association Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et Jules et Stéphanie Charmoy s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le

Signatures :

Pour la ferme des Charmes :
Jules et Stéphanie CHARMOY

Pour Terre d'ADELES :
Jean Peyratout

Le consomm'acteur :
NOM Prénom